



Communiqué du 6 mars 2024

Le VTT en forêt doit être régulé

La pratique du VTT en forêt a beaucoup gagné en popularité. Mais des intérêts divergents s'affrontent. ForêtSuisse demande que les propriétaires de forêts soient indemnisés pour leurs prestations. Cela couvre la mise à disposition de la surface forestière pour les infrastructures de VTT, mais aussi les dépenses supplémentaires et les pertes de recettes d'exploitation.

Avec plus de 30'000 km de routes forestières et 20'000 km de chemins pédestres balisés, nos forêts offrent beaucoup d'espace aux activités de loisirs. C'est une bonne chose et c'est une prestation écosystémique que sollicite la société. Le VTT a massivement gagné en popularité ces dernières années. De nombreux vététistes empruntent les infrastructures officielles, mais d'autres roulent sur des trails (pistes) illégaux ou des sentiers à l'intérieur des peuplements. Avec l'augmentation du nombre de personnes en quête de détente en forêt, des intérêts divergents s'affrontent. Des mesures d'incitation peuvent contribuer à désamorcer ces conflits. ForêtSuisse recommande aux propriétaires de forêts de se montrer ouverts aux mesures d'incitation par le biais de solutions contractuelles.

ForêtSuisse juge légitime que des personnes en quête de détente se déplacent à VTT en forêt. Cette pratique doit cependant se faire de manière ordonnée et coordonnée, afin de limiter au maximum l'impact sur la forêt, la faune et la gestion sylvicole. Il faut rappeler à cet égard que chaque forêt a un ou une propriétaire dont il convient de respecter les droits.

Infrastructures génératrices de coûts

Le type de voies que l'on peut emprunter en VTT en forêt varie selon les cantons et les prescriptions sont parfois insuffisantes. Une chose est sûre: ne sont considérés comme des chemins ni les layons de débardage, ni les trails ou les sentiers qui ne sont apparus qu'après avoir été régulièrement empruntés. Circuler sur ces passages constitue une utilisation illicite et préjudiciable de la forêt qui outrepassé le droit de libre accès. Les cantons sont appelés à formuler leurs prescriptions de manière claire, en tenant compte du cadre juridique fédéral.

Aux alentours des infrastructures officielles pour VTT et le long des trails illégaux, les exploitants forestiers doivent faire face à des dépenses supplémentaires et à des baisses de recettes. Qu'il s'agisse de mesures de sécurité ou de contraintes additionnelles lors de la récolte du bois, ces facteurs peuvent rapidement entraîner des coûts élevés. La politique forestière de la Confédération a pour but de voir indemnisés les propriétaires et les exploitants forestiers pour les dépenses occasionnées par la fourniture de services sollicités. C'est pourquoi ForêtSuisse s'engage pour que ces prestations de la forêt – VTT compris – soient valorisées, étant entendu que cette valorisation inclut la couverture des dépenses supplémentaires et des pertes de recettes, mais aussi une contrepartie pour la mise à disposition d'une surface de forêt pour les infrastructures pour VTT.

La constitution d'un réseau de voies cyclables, que prévoit la loi fédérale correspondante, et celle d'itinéraires pour VTT en forêt doivent en principe se faire sur les infrastructures officielles existantes, sur les routes forestières par exemple. Lors de leur planification, les cantons doivent tenir compte des intérêts de l'économie forestière.



1 à 2 francs par mètre linéaire

ForêtSuisse a rédigé un aide-mémoire à l'intention des propriétaires de forêts, afin de leur venir en aide pour défendre leurs intérêts. En admettant la construction ou la légalisation de trails ou de pistes pour VTT, les propriétaires tolèrent expressément une utilisation de leur bien-fonds forestier qui va au-delà du droit de libre accès.

Il n'existe pas de valeurs indicatives du montant de base pour la mise à disposition de surface forestière. ForêtSuisse estime qu'un montant d'un à deux francs par mètre linéaire et par an est justifié. Cette valeur est à moduler selon le type d'aménagement et l'intensité de son utilisation. Le «Triemli-Biket trail» de l'Uetliberg, à Zurich, montre que ce chiffre se justifie. Ce trail a encore gagné en fréquentation depuis la pandémie et on y recense plus de 60'000 descentes par an. La valeur récréative annuelle de cette piste de 3,5 km est estimée à plusieurs centaines de milliers de francs.

Le financement de la construction, de l'entretien et celui de l'indemnisation des propriétaires de forêts incombent à l'entité responsable de l'infrastructure pour VTT. On peut envisager les modèles de financement suivants: cotisations d'adhésion ou dons des bénéficiaires, sponsoring ou contributions des communes ou des cantons.

La sensibilisation est essentielle

Parmi les mesures d'incitation, la sensibilisation des vététistes se révèle aussi efficace. Les associations de vététistes ainsi que les entités responsables des infrastructures pour VTT doivent donc propager activement les règles de comportement auprès des pratiquantes et pratiquants. Entre autres références à cette fin, on citera le *Petit guide du savoir-vivre en forêt* (www.waldknigge.ch) ou le *Code VTT* de la Suva (www.suva.ch/fr-ch/prevention/loisirs/securite-sur-le-velo/vtt-securite-et-prevenance-au-guider-dans-la-nature?lang=fr-CH).

ForêtSuisse s'engage pour que la forêt puisse remplir ses fonctions de production, de protection et de détente sur la durée. Dans le contexte du changement climatique et de l'évolution des exigences sociétales, tous les acteurs impliqués sont sollicités, ce qui requiert de la compréhension pour l'exploitation et une volonté de dialogue d'égal à égal de la part de chaque groupe d'intérêts. C'est ainsi, et seulement ainsi, qu'ensemble on pourra développer des solutions acceptables.

L'aide-mémoire en français «Le VTT en forêt» pourra être téléchargé tout prochainement ici: www.foretsuisse.ch/vttenforet

Sa version en allemand est d'ores et déjà à disposition: www.waldschweiz.ch/bikenimwald

Sa version en italien sera prochainement disponible.

Contact:

Benno Schmid
responsable Communication et Politique, ForêtSuisse
+41 32 625 88 71
benno.schmid@waldschweiz.ch



ForêtSuisse

Association des propriétaires forestiers

ForêtSuisse – Association des propriétaires forestiers

ForêtSuisse est l'association faîtière des propriétaires forestiers. Conjointement avec ses 25 associations cantonales, elle représente les intérêts des quelque 250'000 propriétaires de forêts privées et publiques du pays.

ForêtSuisse s'engage en faveur de conditions cadres permettant aux propriétaires, exploitantes et exploitants forestiers de pratiquer une sylviculture économiquement viable, écologiquement durable, et à même de préserver la vitalité et la diversité des forêts.

Pour en savoir plus: www.foretsuisse.ch